

**Certificat d'approbation C.E.E. de  
modèles n° F-05-L-1003 du 04 juillet 2005**

Accréditation  
n° 5-0012

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/D011269-D6**

**Compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S10/32F de  
désignation G6 et S16/32F de désignation G10**

-----

Le présent certificat est prononcé en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/318/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux compteurs de volume de gaz, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 73-789 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs de volume de gaz et du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs de volume de gaz.

**FABRICANT :**

COMPTEURS MAGNOL – 12 rue des Campanules – ZAC du Mandinet – LOGNES – 77437 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 95.00.352.007.0 du 02 septembre 1995 <sup>(1)</sup> relatif aux compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S10/32F de désignation G6 et S16/32F de désignation G10.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des instruments restent inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F-05  
L-1003

**DEPOT DE MODELE (S) :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011269-D6 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de métrologie : août/septembre 1995, page 873